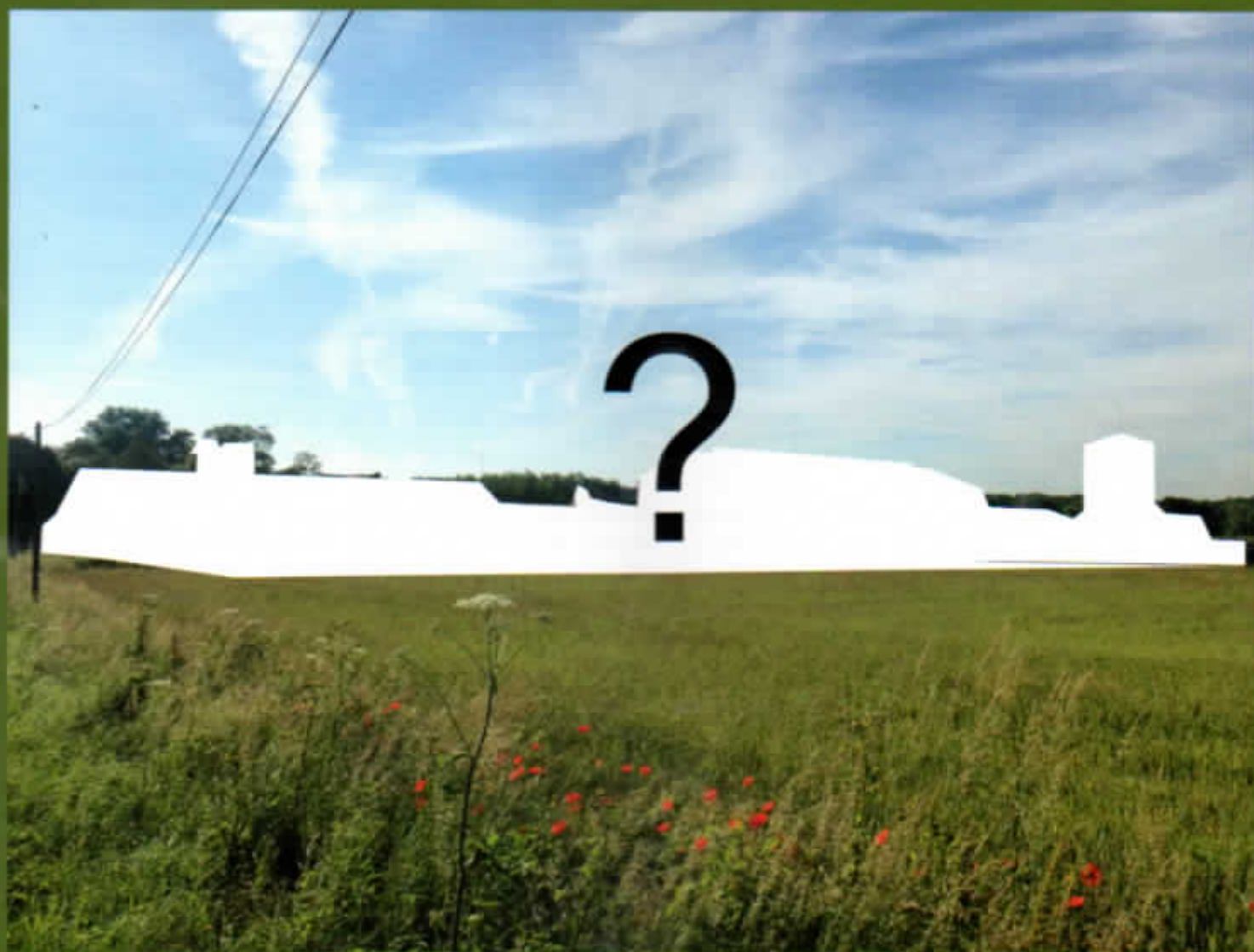




Le Villeneuvois

Bulletin municipal n°3/2016





Mes chers concitoyens

Depuis la dernière parution du villeneuvois, bien des tourments sont venus perturber la quiétude de notre village. En effet la fermeture annoncée de l'usine ALLIA a frappé comme la foudre.

Les employés tout d'abord, qu'ils soient de La Villeneuve, de Vendevre, de Lusigny, de Magny Fouchard, ou plus généralement de L'est AUBOIS sont touchés par cette annonce dramatique si elle va à son terme.

Les effets induits sont considérables : Sous-traitants, commerçants, immobilier, fiscalité, tous ces secteurs seront touchés par ricochet.

Je veux rester optimiste sur ce dossier et suis convaincu qu'avec le soutien de tous, certaines solutions pourront voir le jour.

Je remercie M. ALTENBACH qui, avec ses qualités et son expertise, a bien voulu prendre la direction du comité de soutien.

Nos atouts reposent sur l'expertise, la qualité technique des employés de cette usine mais surtout sur la dignité et le comportement exemplaire dont ils ont fait preuve depuis l'annonce de la fermeture. Tout cela est de la plus haute importance en cas de reprise par un tiers.

Je remercie tous les élus qui se mobilisent actuellement et reçoivent jour après jour notre délégation.

Enfin je remercie toutes les personnes qui manifestent de la compassion sur ce sujet et qui, je l'espère, sauront tendre la main le moment venu.

Ce projet funeste prendra réellement sa dynamique en septembre, mais d'ici là les choses peuvent encore évoluer.

Dans les semaines qui viennent, je rencontrerai mon homologue de la ville de Digoin. Qui se retrouve dans la même situation que nous.

Voilà ainsi résumée cette situation préoccupante. Grâce à l'aide du conseil municipal les affaires courantes sont correctement gérées, ils sont d'un grand soutien pour moi qui suis focalisé et absorbé par le dossier ALLIA.

L'année scolaire vient de se terminer. Ce fut un dossier prenant, et nous préparons d'ores et déjà la rentrée prochaine.

Je souhaite néanmoins à tous un repos salutaire durant l'été. Je vous retrouverai bientôt, à l'occasion de diverses manifestations ou par le biais de réunions publiques, afin de vous tenir informés sur des sujets comme l'intercommunalité, le dossier SIMPA, la régie électrique et le PLUI.

Bien cordialement

Jésus Cervantes

Le villeneuvois



Cette revue est une réalisation de la commune de LVAC

Directeur de publication

Jésus Cervantes

Réalisation

Romain TISSOT

Brigitte Villain

Aurélien Marot

Sophie Ockocki

Jean-paul Maier

Carole Logé

Copie interdite sans autorisations

CALENDRIER



- Vide grenier de l'association municipale le 04 septembre
- Week-end au verger organisé par l'association « les vergers aux chouettes » le samedi 29 après-midi et Dimanche 30 octobre après midi
- Soirée beaujolais de l'association municipale le samedi 19 novembre
- TELETHON organisé par l'association municipale et les sapeurs-pompiers le vendredi 2 décembre

Retrouvez aussi des infos pratiques (horaires, coordonnées, etc) sur le site internet de la commune :



www.lavilleneuveauchene.fr



ETAT CIVIL



C'est avec joie que nous avons appris la naissance le 02 mai à Troyes d'un petit garçon prénommé Giovanni, qui élargit le cercle de famille de monsieur Romuald GABRIEL et Madame Angélique BRETON.

Décès de Régis GAILLARD le 07 avril 2016 à LVAC.

Henri PAILLOTTE s'est éteint à la maison de retraite de Vendevre sur Barse le mardi 10 mai 2016

COMMUNE DE LA VILLENEUVE AU CHÊNE
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU VENDREDI 25 MARS 2016

Présents : CERVANTES Jésus, BRACKE Thierry, VILLAIN Brigitte, TISSOT Romain, Sylvain GARNIER, Jean-Paul MAÏER, Alain BACHELERY, Aurélie MAROT, Maria DJURICEK, Sophie OCKOCKI, Ludovic THOMAS.

A été nommé secrétaire : BRACKE Thierry.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2016.

Vote du budget primitif 2016

Section de fonctionnement

Dépenses: 372 216 €
Recettes : 372 216 €

Section d'investissement

Dépenses : 124 771 €
Recettes : 124 771 €

Conseil municipal

COMMUNE DE LA VILLENEUVE AU CHÊNE
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU VENDREDI 29 AVRIL 2016

Présents : M. CERVANTES Jésus, Maire, M. BRACKE Thierry, Mme DJURICEK Maria, M. GARNIER Sylvain, M. MAIER Jean-Paul, Mme MAROT Aurélie, Mme OCKOCKI Sophie, M. THOMAS Ludovic, M. TISSOT Romain.

Absents excusés : M. BACHELERY Alain, Mme VILLAIN Brigitte.

Pouvoirs: M. BACHELERY Alain donne pouvoir à M. CERVANTES Jésus, Mme VILLAIN Brigitte donne pouvoir à M. BRACKE Thierry

A été nommé secrétaire : BRACKE Thierry.

Le quorum atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Election de délégués appelés à siéger au SDDEA

Pour les compétences : Alimentation en Eau Potable et Assainissement Non Collectif

- ♦ **Délégué titulaire** : **Monsieur Jean-Paul MAÏER**
- ♦ **Délégué suppléant** : **Monsieur Ludovic THOMAS**

Délibérations de la régie électrique entérinées

♦ **Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2015**

	Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	174 789.52 €	Recettes	32 040.17 €	
Dépenses	159 980.61 €	Dépenses	34 815.73 €	
Excédent	14 808.91 €	Déficit	2 775.56 €	

Le résultat global de l'exercice présente un excédent de **12 033.35 €**

L'excédent d'exploitation de clôture s'élève à **56 317.48 €**

L'excédent d'investissement de clôture s'élève à **5 594.34 €**

♦ **Vote du budget primitif 2016**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes :	231 317 €	Recettes :	12 271 €
Dépenses :	222 117 €	Dépenses :	12 271 €

♦ **Adoption des propositions d'amortissements 2016**

Vente d'herbe de parcelles communales pour une surface de 2 hectares 64 ares 90 ca, programmée mardi 17 mai 18h00. Attribution en un seul lot, en précisant un prix à l'hectare.

Modification des durées et tarifs des concessions funéraires du cimetière communal.

Suppression de la durée fixée à 15 ans pour toutes les concessions (caveau, cavurne, columbarium vertical)

Nouveaux tarifs fixés pour les concessions de 30 ans comme suit: 250 € pour un caveau / 120 € pour un cavurne / 150 pour une case au columbarium vertical

Entrée en vigueur de ces nouveaux tarifs : 1er juin 2016.

Tarifs inchangés pour les concessions d'une durée de 50 ans : 300 € pour un caveau / 150 € pour un cavurne / 200 € pour une case au columbarium vertical

Mise en place d'une convention d'assistance technique apportée aux communes par le conseil départemental de l'Aube

Mise en place d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation de marchés publics de travaux d'entretien de voirie

Sécurisation de la voie communale Grande Ruelle par la pose de barrières et de panneaux aux entrées de la voie.

Travaux de curage des fossés le long de la RD 619 programmé au mois de mai.

Abandon du projet de création de vestiaires au stade de football en raison de l'insuffisance d'aides financières : aide du Département limitée à 5 322 €, absence d'aide de la Fédération Française de Football dans le cadre de l'appel à projet HORIZON BLEU

COMMUNE DE LA VILLENEUVE AU CHÊNE
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU VENDREDI 27 MAI 2016

Présents : M. CERVANTES Jésus, Maire, M. BACHELERY Alain, M. BRACKE Thierry, Mme DJURICEK Maria, M. GARNIER Sylvain, M. MAIER Jean-Paul, Mme MAROT Aurélie, Mme OCKOCKI Sophie, M. THOMAS Ludovic, M. TISSOT Romain, Mme VILLAIN Brigitte.

A été nommée secrétaire : Mme Aurélie MAROT

- Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 29 avril 2016.
- Avis favorable à l'unanimité sur le projet de périmètre portant sur la fusion des communautés de communes des Rivières et de Soulaines
- Nouveau PEDT pour l'année scolaire 2016-2017 adopté à l'unanimité
 - Les N.A.P auront lieu les jeudis et vendredis de 15h30 à 17h00 et non plus les mardis et vendredis de 15h30 à 17h00.
 - Une participation financière sera sollicitée auprès des familles : 20 € pour le 1^{er} enfant, 10 € à partir du 2^e enfant
 - Recherche de bénévoles pour co-animer les NAP
- Adoption à l'unanimité d'une convention relative à l'hygiène et la sécurité alimentaire pour la restauration scolaire.
Coût annuel H.T des analyses : 199,90 €. Cette somme sera répartie entre les communes dont les enfants fréquentent la cantine.
- Adoption à l'unanimité de la convention relative à l'organisation de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2016-2017.
Le repas est fixé à 5 €uros TTC. Le coût du repas sera facturé 4.50 € aux familles, la commune prenant à sa charge les 0.50 € restants.
Les charges supplémentaires liées à l'utilisation des locaux pour l'organisation du service de restauration scolaire sont fixées à la somme forfaitaire de 31 000 €uros pour l'année scolaire complète. Cette somme sera répartie entre les communes dont les enfants fréquentent la cantine.
- L'offre de la société COVED est retenue pour l'entretien des installations d'assainissement communales (prestations fixées à la somme forfaitaire de 2 000 € H.T par an)
- Le Conseil municipal ne souhaite pas apporter son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024
- Relance de La Ligue de l'Enseignement pour le paiement des NAP et de l'ACM : le conseil municipal se déclare opposé aux réclamations financières émises par la Ligue.
- Validation des plans de récolement de la Grande Rue et de la rue Joseph Altenbach établis par des géomètres auxquels sera jointe une notice explicative
- Décision de mise en place de barrières pour fermer la Grande Ruelle
- Organisation d'une réunion publique à destination des habitants du lotissement de la Renouillère pour les informer du projet de réhabilitation de la station d'épuration.



Retrouvez les comptes rendus

Sur www.lavilleneuveauchene.fr

Vie communale et intercommunale

Entretien de la commune

Vous aurez peut-être remarqué en ce début d'année que la commune pouvait ne pas être aussi bien entretenue que les années précédentes.

Non pas que les agents du SIVU aient fait relâche, bien au contraire.

L'explication se trouve d'une part dans la météo de ce printemps (printemps le plus pluvieux depuis 150 ans....) ce qui a perturbé fortement le travail des agents qui profitaient des rares journées d'accalmie pour faire l'entretien dans notre commune mais aussi dans celles dont ils ont la charge.

Deuxième point comme il avait été expliqué dans un bulletin précédent : la nécessité de ne plus employer de produits désherbants et de trouver une autre solution. L'interdiction à l'emploi de ces produits sur le domaine public à quelques exceptions près à partir de l'année 2017, nous amène à chercher des solutions alternatives.

A ce sujet il est rappelé que vous ne devez pas mettre du désherbant sur le domaine public.



Apprenons à vivre avec la nature

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

CCAS - 58eme repas des aînés le 8 octobre 2016



Chaque année, les membres des CCAS des communes de La Villeneuve au Chêne, Champ S/Barse et La Loge aux Chèvres, soucieux d'organiser une belle journée à l'attention de leurs aînés, essaient de proposer un peu de diversité dans le choix des menus mais aussi dans l'animation.

Pour l'année 2016, c'est un changement de lieu qui a été retenu. Le repas ne se déroulera donc pas à la salle André PLANSON mais au restaurant « LE VAL MORET » à Magnant.

Conscients que certains n'ont pas de moyen de locomotion, les membres du CCAS proposeront un covoiturage et pourront transporter ceux qui le souhaitent.

Chaque ayant-droit recevra une invitation personnelle début septembre et pourra faire savoir s'il souhaite faire appel au covoiturage par le biais d'un coupon réponse.

Il est rappelé que, pour être ayant-droit, il faut avoir 65 ans dans l'année en cours ou plus. Le conjoint d'un ayant droit qui n'aurait pas lui-même atteint l'âge est bien sûr également invité.



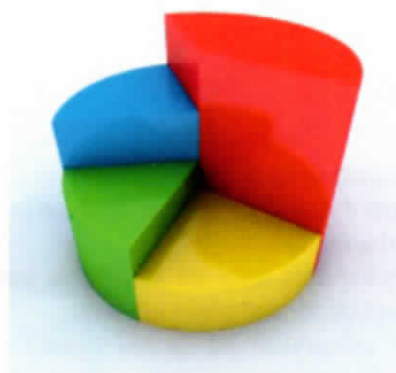
Une erreur ou un oubli étant possible, un ayant droit qui n'aurait pas reçu d'invitation au-delà du 15 septembre 2016 ne devra pas hésiter à se manifester auprès de Brigitte VILLAIN ou Thierry BRACKE.

◆ Assiette

L'assiette a deux composantes : la **valeur de la surface de la construction** et la **valeur des aménagements et installations**.
Pour 2015, l'arrêté du 24 octobre 2014 relatif à l'actualisation annuelle des tarifs pour le mètre carré de taxe d'aménagement (art. L 331-11 du code de l'urbanisme) fixe les valeurs au mètre carré à **705 € hors Ile-de-France** (contre 712 € en 2014) ;

La valeur des aménagements et installations est déterminée **forfaitairement** dans les conditions suivantes (art. L 331-13) :

- emplacements de tentes, caravanes et résidences mobiles de loisirs : 3 000 € par emplacement ;
- emplacements des habitations légères de loisirs : 10 000 € par emplacement ;
- piscines : 200 € par mètre carré ;
- éoliennes d'une hauteur supérieure à 12 mètres : 3 000 € par éolienne ;
- panneaux photovoltaïques au sol : 10 € par mètre carré ;
- aires de stationnement non comprises dans la surface visée à l'article L 331-10 : 2 000 € par emplacement, cette valeur pouvant être augmentée jusqu'à 5 000 € par délibération (art. L 331-1).



Un abattement de 50 % est appliqué sur ces valeurs pour (art. L 331-12) :

- certains logements aidés et hébergements sociaux ;
- les 100 premiers mètres carrés des locaux d'habitation et leurs annexes à usage d'habitation principale, - les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes, les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale et les parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale.

◆ Taux

Le taux de la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement doit être fixé par délibération de l'assemblée délibérante compétente. D'après l'article L 331-14 du code de l'urbanisme, cet acte doit être adopté au plus tard le 30 novembre pour être applicable au 1^{er} janvier suivant. La délibération de fixation du ou des taux est valable 1 an, puis reconduite de plein droit les années suivantes, sauf si une nouvelle délibération a été prise avant le 30 novembre

Le taux peut être fixé entre 1 % et 5 %. **La commune de La Villeneuve au Chêne a fixé le taux à 2 %.**

Le taux peut être supérieur à 5 % et porté jusqu'à 20 % dans certains secteurs. La délibération fixant ce taux doit être motivée et nécessitée par la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux.

◆ Paiement

Le montant de la taxe est établi par la direction départementale des territoires (DDT), qui en informe le bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme par lettre simple, dès vérification du calcul et au plus tard 6 mois après le fait générateur de la taxe.

La taxe doit être payée en 2 fractions égales après la délivrance du permis :

- au 12^e mois pour la 1^e échéance,
- puis au 24^e mois pour la 2nde échéance.

Si son montant est inférieur à **1 500 €**, elle n'est payée qu'en une seule fois.

Vie scolaire et périscolaire

Les classes de LA VILLENEUVE en sortie...

A la ferme de la Marque

Les enfants ont fabriqué du pain et ont nourri les animaux.



A Chaource...



Les enfants ont découvert l'argile et ont modelé un objet.



A l'escargotière des lacs...

Pour prolonger leur élevage d'escargots, les enfants sont allés visiter l'élevage de Madame Allot.



A Cardoland....

Les élèves de la classe de M^{me} TOURTOIS sont allés à la rencontre des dinosaures



Le 20 juin, la classe de CE1 CE2 avec la classe de CP GS sont allés à la découverte des dinosaures à Cardoland. Les élèves ont suivi une visite guidée du parc. Ils ont



participé à deux ateliers : un atelier de fouilles et l'autre sur la peinture rupestre. Ce petit voyage dans le temps a ravi les enfants.

Fête des écoles

La fête des écoles s'est déroulée le vendredi 3 juin 2016 à 18 h à la halle sportive de Mesnil saint Père.

Toute l'équipe remercie chaleureusement l'ensemble des personnes présentes .

Leur participation a contribué au succès de cette soirée.

Pour information, cette soirée a rapporté 1740 € de bénéfices nets pour les écoles.



Bonne fin d'année scolaire à tous et rendez-vous à l'année prochaine pour de nouvelles aventures!!!!





A l'initiative des enseignantes de l'école de Mesnil Saint Père, la **brigade de prévention de la délinquance juvénile** est venue discuter avec les parents de l'utilisation des écrans et des dangers d'internet, le mardi 7 juin à 18h.19 adultes étaient présents.

Après une présentation rapide des missions de la brigade, les deux gendarmes présents ont débuté leur présentation par l'utilisation des écrans.

Ils sont omniprésents dans les familles, portable, tablette, ordinateur, consoles, ... Certaines personnes peuvent développer des addictions à ces écrans. Les gendarmes ont rappelé qu'il était très important d'instaurer un dialogue et des règles dans l'utilisation de ces écrans, dès le plus jeune âge. Pour les jeux vidéo, il est essentiel de regarder les pictogrammes, qui indiquent l'âge d'utilisation et ce qu'il y a dans le jeu. Les gendarmes ont rappelé qu'on ne devait pas laisser de télévision, de consoles, de tablette, le soir, dans la chambre des enfants.

Les gendarmes ont poursuivi leur exposé sur les dangers d'internet.

Ils ont également donné d'autres conseils : l'ordinateur doit être placé dans la pièce de vie. Les parents doivent mettre un logiciel de contrôle parental ou des logiciels espions. Mais attention, ils ne sont pas infaillibles. Il ne faut pas laisser l'enfant seul sur internet. Les parents doivent prendre le temps de demander aux enfants de montrer ce qu'ils font sur internet, et surtout dialoguer.

Ce débat a été très riche les gendarmes ont été de très bons conseils.



Vendredi 17 juin 2016, les élèves de la classe de CE1 CE2 ont découvert, avec leurs parents, l'installation de leurs productions à L'Ecomusée de la Forêt d'Orient. Quel plaisir d'observer les oiseaux en vol ou posés sur les branches d'un arbre à souhaits. Un grand moment de partage pour les élèves et l'enseignante.

Cette restitution est l'aboutissement d'un projet artistique globalisé liant rencontre, pratique et connaissance, construit en classe par Madame Cailleux avec l'artiste plasticienne Yuna Moret et l'Ecomusée de la Forêt d'Orient.





De janvier à mai, les élèves ont travaillé avec Yuna sur les différentes techniques d'impression. Ils sont également venus à l'Ecomusée deux fois pour découvrir des techniques de tissage et ont imprimé leur page du conte.

La classe de CE1 CE2 a participé au concours **Festilivre**. Les élèves ont inventé un conte, dans l'univers de la forêt et ils ont illustré une étape de leur histoire, en volume. La classe est arrivée première dans sa catégorie. Les élèves étaient très heureux et l'enseignante fière de ses élèves.

La remise des prix s'est déroulée le 26 mai à l'Espace Argence, à Troyes. Les élèves ont participé à trois ateliers, lors de cette journée. Un atelier autour des tablettes tactiles avec la réalisation d'une histoire, un autre sur la réalisation d'un tableau avec des feuilles, un dernier sur la réalisation d'un livre pop up.

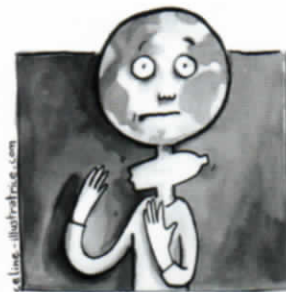
Nettoyons la plage



Les enfants de la classe de CM1-CM2 de Mesnil saint père ont eu l'idée de nettoyer la plage de Mesnil Saint Père et de fabriquer des poubelles à mégots et des affiches pour expliquer aux fumeurs les dangers de la cigarette.

Ils ont nettoyé la plage le 20 juin 2016. Cette action a été une réussite mais aussi une tristesse car 1482 mégots ont été ramassés, ainsi que des déchets que l'on ne doit pas trouver aux alentours de la plage :

une boîte à thon, un briquet, beaucoup de sacs plastiques, des canettes, des bouteilles en verre, une grosse boîte en plastiques, du charbon...



D'ici la fin de l'année, des poubelles à mégots seront construites et installées, des affiches incitant à jeter les mégots dans les poubelles et d'autres sensibilisant aux dangers de la cigarette seront exposées.

La chose qui les a le plus blessé a été que, 3 jours après le nettoyage, la plage était de nouveau sale, elle ressemblait à une poubelle....

L'équipe organisation : Ambre, Clémence, Elfie, Liloa, Lucie

FÊTE DE LA MUSIQUE 2016

Sous l'initiative de l'Association Municipale des Loisirs de La Villeneuve au chêne, la première fête de la musique a été organisée le vendredi 17 juin 2016.

Pour une première, quel succès !!!

De nombreux Villeneuvois et amis sont venus répondant à l'invitation qui leur avait été faite pour danser ou, simplement, se restaurer en écoutant de la musique.

Une bonne partie du personnel de L'usine ALLIA était là afin de tenir un stand où une tombola et une vente de tee-shirts étaient organisées pour soutenir les actions qui seront

menées lors des négociations .

« Tout le monde a été agréablement surpris par la qualité des groupes de musique qui se sont succédés »

Tout d'abord les jeunes du groupe JAAAMS et PUNCHLINE emmenés par leur professeur de musique.

Ensuite le groupe de Lusigny FORMA 4 dans lequel nous avons pu voir Christian Branle sous un autre jour que dans son costume de conseiller départemental avec lequel il était quelques instants avant.

La belle formation Villeneuvoise des joueurs de cor « Plaisir de la trompe » a joué en extérieur pour donner toute la puissance de ces instruments lors du changement de groupe sur la scène.





Jésus Cervantès avait organisé, à cette occasion, la venue des maires de la communauté de communes dans lesquelles des familles sont touchées par l'éventuelle fermeture de l'usine ALLIA, ainsi que Marielle Chevalier et Christian Branle conseillers départementaux, James Gautier président de communauté des rivières, Philippe Dallemagne président de la communauté de commune de Soulaines d'huys. Un comité de soutien a été officialisé sous la présidence de Mr Altenbach .

défendre les intérêts des salariés ALLIA lors du combat qui va s'engager contre GEBERIT pour la sauvegarde des emplois dans l'entreprise et aussi, ne l'oublions pas, sur notre commune.

Puis la parole a été donnée à l'avocat choisi pour

Une très belle soirée qui s'est fini tard dans la nuit....



Merci aux Bénévoles de l'association municipale

RAID
DES **VTT**
CADOLES

Qu'on les appelle "les amis de la pédale" ou "les templiers à VTT" peu importe, ils n'ont pas hésité (un peu quand même) à affronter le dimanche 26 juin les coteaux du Barséquanais lors du RAID des CADOLES.

Ils étaient 9
dont 6
Villeneuvois à
relever ce défi .



Bin t'étais où Yann ?



Ces 6 derniers mois, les membres de l'association « les vergers aux chouettes » n'ont pas ménagé leurs peines.

Le printemps est arrivé, la période de la taille aussi.

Par convention, la commune de la Villeneuve a, en contrepartie de sa gestion, mis à la disposition de l'association le verger communal situé près du stade.

C'est ainsi que le 13 février dernier, nous avons bravé la pluie pour entreprendre la taille des fruitiers. Cette matinée a également été l'occasion de planter l'arbre de la COP21 financé par la municipalité. Cette opération « un arbre pour le climat » visait à encourager la plantation d'arbres pour symboliser l'engagement des citoyens et des communes de France contre le dérèglement climatique.



« Tailler un arbre, ce n'est pas seulement manier des sécateurs. C'est aussi imaginer et rêver l'arbre à venir et sa récolte ». C'est précisément cet exercice que nous avons entrepris sur le pommier situé dans l'enceinte de l'école maternelle le 2 avril 2016. Des conseils ont été donnés par Hervé MAROT pour lui apporter une charpente équilibrée et lui redonner vigueur.



Toujours dans le cadre de la formation et des échanges de savoirs, Frédéric GROS et Thierry TOURNEBIZE ont proposé aux membres de l'association, le 5 mai 2016, un cours pour lutter contre les dégâts causés par les rats taupiers. Différents pièges ont été présentés et posés dans l'entrée des galeries creusées par ces rongeurs.



Pour nos amis les oiseaux, nous nous sommes retrouvés le 7 mai dernier pour confectionner des nichoirs. Ce fut une journée très instructive. A l'aide de plans et des conseils de Thierry TOURNEBIZE, nous avons fabriqué une quinzaine d'habitats qui ont été posés par la suite dans les différents vergers des adhérents.

Week-end au verger

samedi 29 octobre après-midi et dimanche 30 octobre 2016 après-midi

Pressée de pommes et de poires, dégustation de jus, conseils, animations

Venez nombreux



En présence de Jésus CERVANTES Maire de la commune, le 21 mai dernier, nous avons eu l'honneur d'accueillir le Directeur du parc naturel régional de la forêt d'orient. Une visite de vergers lui a été proposée. M. Meïssa DIALLO a rappelé la politique mise en place par le PNRFO pour

revitaliser les vergers de ce territoire.



Mise à l'honneur ^{2^{me}} partie

LES SAPEURS_POMPIERS de

LA VILLENEUVE AU CHENE

Le Maire : responsable de la sécurité de ses concitoyens



Depuis sa création, le Maire et son conseil municipal ont toujours entretenu leur corps de première intervention et veillé à son bon fonctionnement.

1860 : Le conseil municipal décide d'acheter une pompe à incendie (2 025 francs).

1863 : Construction d'un abri pour la pompe à incendie attenant à la mairie

1897 : La compagnie possède des tambours et des clairons.

1927 : La pompe à incendie foulante est remplacée par une pompe aspirante et foulante achetée à la ville de Troyes pour la somme de 2 000 francs.

1928 : La commune fait une demande de subvention auprès de l'Etat car les effets des sapeurs-pompiers ont été réquisitionnés au début de la guerre et n'ont pas été rendus.

1936 : Le Conseil prévoit la construction d'une remise attenant à l'ancienne école des filles.

1957 : Cérémonie de réception de la motopompe Maheu-Labrosse de 30 mètres cube

M. Georges Crossette, entourés de ses conseillers municipaux ainsi que de la compagnie de sapeurs-pompiers commandée par le sous-Lieutenant Charles Boutiot étaient rassemblés pour accueillir les invités.

Etaient présents également M. Henri Bourlon de Sarty Conseiller général, M. Lucien Martin Maire de Champ sur Barse, M. et Mme Altenbach, le Capitaine Malbo du centre de Troyes et l'inspecteur départemental du service de défense contre l'incendie, le Sous-Lieutenant Mansuy du centre de secours de Vendeuvre...

Les invités et les sapeurs-pompiers se dirigèrent vers la mare située sur la route de la Loge aux Chèvres afin d'assister aux essais. Dirigé par le Capitaine Malbo, ces essais donnèrent entière satisfaction sauf à un troupeau de bœufs qui dut fuir craignant la douche.



1965 : Augmentation de l'indemnité annuelle des sapeurs-pompiers. Elle n'a pas été augmentée depuis 10 ans. Elle passe de 200 francs à 300 francs.

1971 : Demande faite auprès de la commune pour compléter l'habillement et le renouvellement de casques conformes à la réglementation en vigueur (1 tenue de sapeur, 4 chemises, 1 képi, 10 casques en acier inoxydable, 10 ceintures de feu) pour une somme de 2 217.60 francs.



1986 : Aménagement de l'ancien local des sapeurs-pompiers

1989 : Création d'une amicale des sapeurs-pompiers

2000 : La compagnie se dote d'un drapeau

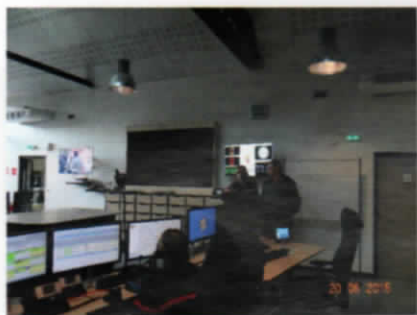
2010 : Réfection de la toiture du local des sapeurs-pompiers



Daniel Laurent, Roger Munoz,
Francis Guyot, Moulay Karim.....



L'organisation opérationnelle



Visite du centre de traitement de l'alerte avec Romain TISSOT, Adjoint au maire

Les appels d'urgence sont centralisés au centre de traitement de l'alerte (CTA), situé au siège de l'état-major des services d'incendie et de secours - 21 rue Etienne Pédron à Troyes depuis 2000.

Chaque centre d'incendie et de secours est relié à ce réseau départemental de régulation des interventions.

Ainsi notre corps de 1^{ère} intervention communal et le centre d'incendie et de secours territorialement compétent (Vendeuvre sur Barse) sont alertés par ce dispositif et ainsi vous apportent les secours adaptés à votre demande.

Le matériel opérationnelle



Les pompes à bras sont apparues début du XVII^e siècle.

Les pompes à bras ont été utilisées jusqu'au début du XX^e siècle pour laisser la place ensuite aux pompes à moteurs (motopompes).



Pour mener à bien leurs missions, nos sapeurs-pompiers ont à leur disposition un véhicule et du matériel (motopompes, échelle, dévidoir, sac de l'avant ...)



Les sapeurs-pompiers = un esprit de groupe

Une stèle en mémoire des camarades sapeurs-pompiers des communes de Champ sur Barse et de la Villeneuve au Chêne décédés a été aménagée devant l'église de La Villeneuve au Chêne.



Une pensée pour Roger Munoz et Dominique Laurent qui nous ont quittés bien trop tôt.



La fête de la Sainte Barbe chez les sapeurs-pompiers se généralise sous la Troisième République.

« Faire la Sainte Barbe » est un moment privilégié pour réaffirmer la cohésion du groupe et rendre hommage aux disparus.

Originaire d'Orient au milieu du III^e siècle, Barbara est la fille unique de Dioscore. Elle se convertit au Christianisme. De colère, son père l'enferme dans un donjon. Elle refuse d'abjurer la religion chrétienne. Le juge la condamne aux pires tortures sous le regard de son père. Brûlée, fouettée, par la grâce de Dieu elle ne ressent pas la douleur. Alors son père décide de l'a décapitée. Aussitôt, il est frappé par la foudre et réduit en poussière. C'est ainsi qu'elle fut surnommée « la Sainte du feu ».



SAPEUR-POMPIER
VOLONTAIRE :
POURQUOI PAS TOI ?

Des temps forts

Mobilisation pour les valeurs du Téléthon



Cérémonies

L'implication des sapeurs-pompiers communaux dans la vie locale passe également par les cérémonies commémoratives.



Bicentenaire 1989



Pascal Lasnier



André Gros



Daniel Laurent sous l'arc de Triomphe



Jean-François Heuillard

Porte-drapeau durant 25 années

1984

Manifestations sportives

2004



Parcours sportif des sapeurs-pompiers du canton : épreuves athlétiques rappelant leur activité

DOSSIER ALLIA

Publié le Mardi 17 Mai 2016

C'est tout un village et plus largement tout un secteur qui est touché par la disparition de l'usine de fabrication de WC en céramique de La Villeneuve-au-Chêne qui emploie 100 salariés.

L'usine Allia ancrée au sein du village de La Villeneuve-au-Chêne depuis 1936 va fermer. Numéro un français du marché du sanitaire, Allia produit dans l'Aube des toilettes en céramique à destination des marchés néerlandais, allemand et autrichien. Le site emploie une centaine de travailleurs, habitant pour la grande majorité dans le secteur. Un nouveau coup dur pour l'Est aubois dans un contexte social terrible notamment avec Cauval, Clairvaux, les cristalleries de Bayel. L'avenir du site d'une emprise de 62 000 m², est également en suspens.

Publié le Mercredi 18 Mai 2016

Drôle d'ambiance mardi soir pour la réunion publique à La Villeneuve-au-Chêne. La fin de l'usine Allia est un choc pour ses 86 salariés et pour tout l'Est aubois déjà durement touché...

La salle des fêtes de La Villeneuve-au-Chêne n'était pas vraiment à la fête mardi soir. La commune avait invité les habitants pour une réunion publique sur... la fermeture annoncée de l'usine Allia. Un nouveau séisme social sur un territoire déjà saigné à blanc par la crise, après la fin des Menuiseries Simpa - 360 salariés à Vendeuvre-sur-Barse et Torcy -, de la Cristallerie royale de Champagne (40 salariés à Bayel), des menaces qui pèsent sur la prison de Clairvaux (200 salariés) et sur le fabricant de meubles Cauval (400 salariés à Bar-sur-Aube).

228 salariés sur le carreau dans l'Aube et à Digoin

Chez Allia, ce sont 86 salariés - et plusieurs dizaines d'intérimaires - qui travaillent encore dans cette usine qui tournait encore à plein régime en 2010 : l'usine auboise fabriquait alors 300 000 pièces dans l'année avec un taux de rendement de 94 %.

Multicertifiée en qualité et environnement, l'usine de sanitaires affiche même un savoir-faire réputé avec son laboratoire et son propre atelier de fabrication de moules. Son rachat l'an passé par Geberit, multinationale suisse et numéro 1 mondial du sanitaire, risque pourtant bien de la faire tomber dans les oubliettes



Publié le Lundi 20 Juin 2016

Après avoir encaissé la fermeture de leur usine, les salariés d'Allia contre-attaquent. Vendredi, ils ont lancé leur comité de soutien. Le début d'un dur et long combat.

« *Combat* », « *tranchées* », « *destruction* ». Les mots de Me Ralph Blindauer ne sont pas choisis au hasard. L'avocat du comité d'entreprise de l'usine Allia veut engager un véritable bras de fer pour « *imposer des reculs* » au groupe suisse Geberit.

Celui-là même qui a décidé de fermer l'usine de fabrication de toilettes en céramique ancrée depuis 1936 à La Villeneuve-au-Chêne. Un message qu'il a tenu à faire passer aux habitants du village réunis vendredi soir, à l'occasion du lancement du comité de soutien aux salariés. Comité présidé par l'ancien directeur, M. Altenbach.

Mobilisation générale

Aux côtés des élus du secteur, Me Ralph Blindauer a détaillé son plan de bataille : « *Nous allons mener un combat...*

Henri PAILLOTTE nous a quittés

Henri PAILLOTTE était le dernier ancien combattant de notre commune, lors de la 2^{ème} guerre mondiale et il était devenu le doyen de La Villeneuve au Chêne depuis la disparition d'Elisée GRANDIN.

Henri PAILLOTTE s'est éteint à la maison de retraite de Vendevre sur Barse, mardi 10 mai, arrivé au bout de son chemin sur cette terre où il aura vécu intensément ce siècle et aura subi cette 2^{ème} guerre mondiale comme un lourd fardeau à porter, ce qui le priva d'une jeunesse heureuse et le hanta sa vie durant. Henri PAILLOTTE fut au service de la France à compter de 1938 lorsqu'il fit son service militaire. Durant la guerre, il fut rapidement fait prisonnier et dû subir les privations de cette terrible guerre qui n'en finissait pas. A la manière de Steeve Mac Queen, il déroba une moto et après quelques péripéties, il parvint à rejoindre sa famille. Mais, ces années difficiles, faites de craintes et de privations le marquèrent à jamais et il essaya sa vie durant de les effacer de sa mémoire, mais rien ne sera plus comme avant et sans cesse ce terrible cauchemar reviendra dans ses pensées.



Ses obsèques religieuses ont été célébrées mardi 17 mai en l'église Saint Pierre et Saint Paul de Vendevre sur Barse où sa famille et ses amis s'étaient rassemblés pour rendre un ultime hommage

Régis GAILLARD nous a quittés

Une fois encore, une famille de notre commune est endeuillée avec la disparition de Régis GAILLARD, le 07 avril dernier. Né à Trannes le 1^{er} mars 1934, Régis unit sa destinée à Denise GUIGUET le 4 mai 1959. Le jeune couple s'installe le 1^{er} février 1962 à La Villeneuve au Chêne, commune qu'ils ne quitteront plus, étant devenus propriétaires d'un pavillon au lotissement des Maisons Neuves. De cette union s'élargira le cercle de famille avec la venue de Laurent, Murielle, Isabelle et Stéphane et puis viendront compléter l'arbre généalogique familial 8 petits-enfants et 2 arrière petits-enfants.



Les obsèques civiles de Régis ont été célébrées au cimetière des Sablons à La Villeneuve au Chêne en présence d'une foule de parents et amis. Thierry BRACKE, 1^{er} adjoint au maire, retraçait, en préambule, la vie du défunt en présence du maire-honoraire André PLANSON, de Daniel LAURENT et Didier KERLAU, lieutenants honoraires des sapeurs-pompiers, Laurent EGGER, Chef de corps du CPI de La Villeneuve au Chêne, d'une délégation d'anciens combattants avec porte-drapeau du Vendevrois. Le Maire de la commune s'était excusé de ne pouvoir participer aux obsèques.

A l'issue de la cérémonie, le cercueil familial du défunt était porté en terre où Régis repose désormais.

Nous présentons nos plus sincères condoléances à Mme Denise GAILLARD, son épouse ainsi qu'à ses enfants et sa famille.